

Cahors, le 17 JUIL. 2023

Monsieur le Président,

Par courrier reçu le 11 juillet 2023, vous m'avez transmis un dossier de déclaration concernant un projet de sécurisation d'un aqueduc sur la RD 03 sur les communes de TEYSSIEU et SOUSCEYRAC-EN-QUERCY.

Ce dossier a été enregistré au guichet unique de la police de l'eau sous le numéro AIOT 0100025777.

Dans le cadre de l'instruction de votre dossier, j'ai bien noté que :

- les travaux seront réalisés préférentiellement en période d'assec naturel du cours d'eau. A défaut, un batardeau sera mis en place et une buse permettra de maintenir l'écoulement des eaux. Un filtre à paille sera installé à l'aval ;
- Les travaux seront effectués depuis la chaussée (pas de circulation d'engins dans le lit mineur) ;
- Des pierres seront disposées au niveau du radier de l'aqueduc de façon à supprimer l'effet de seuil existant.

Au vu des éléments de votre dossier, je vous confirme que ce projet de travaux relève de la procédure de déclaration, d'après les rubriques 3.1.2.0 et 3.1.5.0 de l'article R. 214-1 du code de l'environnement. D'autre part, je vous informe que je ne compte pas faire opposition à votre déclaration. Vous trouverez ci-joint le récépissé de déclaration relatif à ce projet.

Je vous demande d'informer par courrier électronique le service police de l'eau (ddt-sefe@lot.gouv.fr) de la date de démarrage des travaux au moins quinze jours à l'avance.

Conformément à l'article R. 214-37 du code de l'environnement, un exemplaire du dossier de déclaration et du récépissé sont adressés aux mairies de TEYSSIEU et SOUSCEYRAC-EN-QUERCY pour y être affichés pendant une durée minimale d'un mois.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de ma considération distinguée.

Adjoint au chef d'unité
Police de l'eau, DPF et navigation

~~Stéphane BERTRANDIE~~

Monsieur le Président
Département du Lot
Service Ouvrages d'Art
Avenue de l'Europe – Regourd – BP291
46005 CAHORS CEDEX 9

Copie : - Service Départemental de l'OFB (sd46@ofb.gouv.fr)